

Thème n° ① – L’environnement, entre exploitation et protection : un enjeu planétaire

Objet de travail conclusif – Les Etats-Unis et la question environnementale : tensions et contrastes

🕒 DUREE INDICATIVE

6 heures environ

📖 CE QUE DIT LE PROGRAMME

- L’environnement aux États-Unis : entre protection de la nature, exploitation des ressources et transformation des milieux depuis le XIX^e siècle ; les rôles respectifs de l’État fédéral et des États fédérés.
- Les États-Unis et l’environnement à l’échelle internationale (État, firmes transnationales, ONG...)

📖 OBJECTIFS

A la fin du cours, je dois être capable :

- ✍ **de définir et de maîtriser le sens** des notions suivantes : *wilderness*, destinée manifeste, Etat fédéral, firme transnationale, écocide, organisation non gouvernementale (ONG).
- ✍ **d’expliquer et de présenter** en quoi les Etats-Unis entretiennent un rapport paradoxal à la nature du fait d’actions conjointes de transformation, d’exploitation et de protection des milieux.
- ✍ **d’expliquer** comment la mise en valeur du territoire américain est source de tensions entre l’Etat fédéral et les Etats fédérés.
- ✍ **de caractériser** l’attitude du gouvernement des Etats-Unis dans la gestion internationale de la question environnementale.
- ✍ **d’expliquer et de présenter** en quoi la position américaine en matière d’environnement sur la scène internationale est également le produit d’acteurs de la société civile organisée.

1. L’environnement aux Etats-Unis entre protection, exploitation et transformation

1.1. Des milieux protégés et transformés depuis le XIX^e siècle

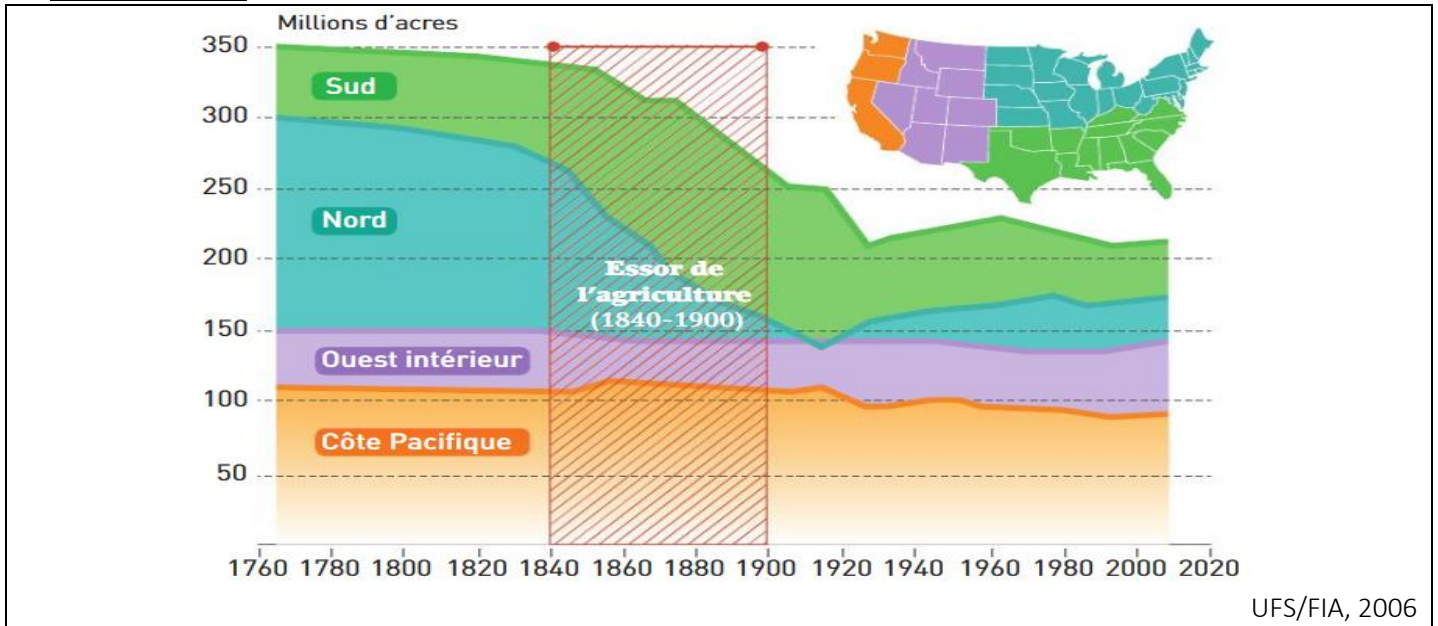
📄 DOCUMENT 1 : La « Destinée manifeste », une perception ancienne de l’environnement



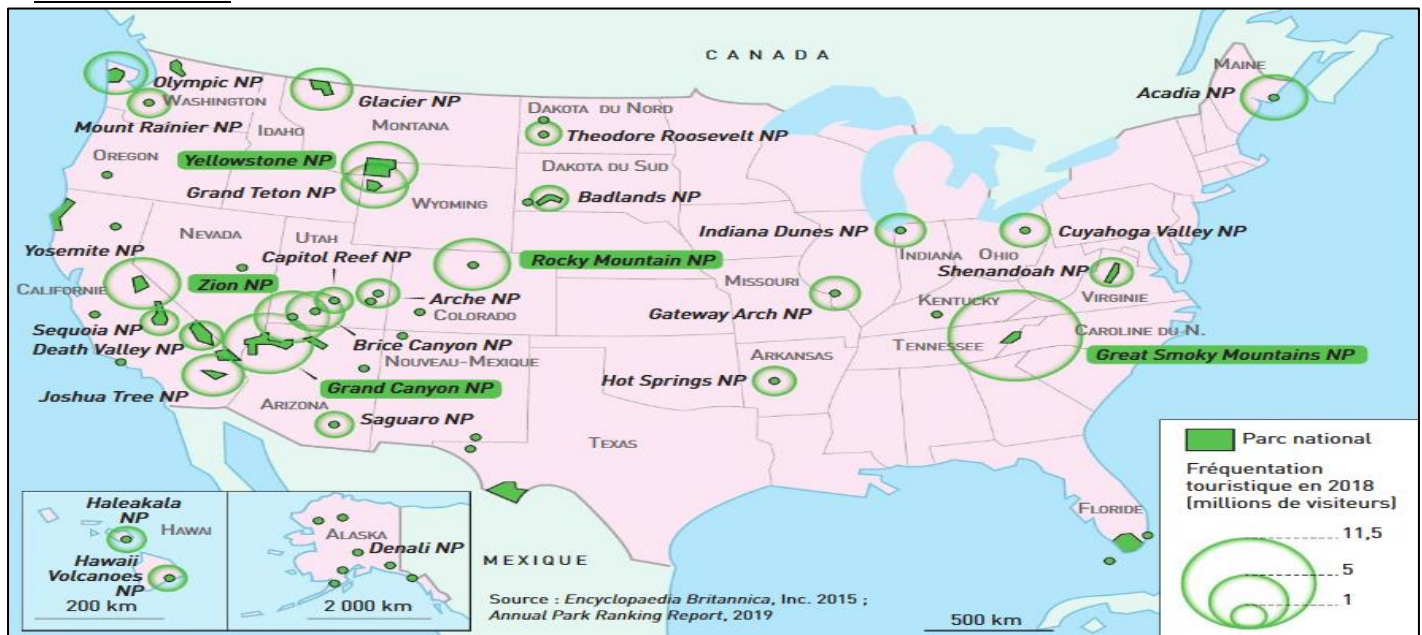
Lithographie d'après John Gast, *American progress*, 1872, Washington, Library of Congress.

Note : Cette allégorie de la « Destinée manifeste » incarne la civilisation et le progrès. Elle fait reculer le monde sauvage et annonce la mise en exploitation du territoire.

DOCUMENT 2 : L'évolution de la surface boisée aux Etats-Unis



DOCUMENT 3 : Parc nationaux et tourisme aux Etats-Unis



DOCUMENT 4 : Deux conceptions de l'environnement

En 1908, le projet de construction d'un barrage d'O'Shaughnessy dans la vallée de Hetch Hetchy (parc de Yosemite), fait l'objet de débats entre les environnementalistes Gifford Pinchot (1865-1946, responsable du service fédéral des forêts) et John Muir. Le barrage, demandé par la ville de San Francisco pour son alimentation en eau, est autorisé par l'État fédéral en 1913.

John Muir : « Ce sera un grand miracle politique de tenter d'améliorer la beauté du plus beau parc de montagne en enterrant ses azalées et ses roses sauvages à 100 mètres de profondeur. Une fois que ce sera fait, on nous promet une route creusée sur le versant nord où les amoureux de la nature pourront s'asseoir sur une bûche pour admirer cette imposture de barrage qui est en fait la tombe de Hetch Hetchy. »

Gifford Pinchot : « L'actuelle vallée de Hetch Hetchy n'est qu'un marécage rempli de moustiques, ce n'est pas très touristique. Une fois créé, le lac ne remplira pas la totalité de la vallée et ne gâchera pas la vue. »

Extraits lus sur France Inter, « Les parcs nationaux aux États-Unis », *La Marche de l'Histoire*, 21 octobre 2015.

DOCUMENT 5 : Extraction hydraulique d'or dans l'Ouest américain (en 1866)

Note : Les premiers chercheurs d'or arrivent en Californie en 1849. L'exploitation hydraulique, qui permet une recherche « industrialisée », est mise au point en 1853. De l'eau à haute pression est projetée sur une falaise, emportant des tonnes de rochers, de graviers et dégageant des pépites d'or. Les conséquences environnementales sont catastrophiques, gaspillant l'eau, détruisant les forêts, chargeant les rivières d'une boue jaune pouvant recouvrir champs ou vergers et les rendant stériles.

DOCUMENT 6 : Les paradoxes du rapport à la nature

Le rapport à l'univers naturel est très ambivalent. L'homme peut l'exploiter de manière immodérée et éprouver dans le même temps le souci de le préserver de cette attitude aussi prédatrice. Ainsi, l'exploitation des ressources naturelles et plus particulièrement des forêts s'est intensifiée en Amérique du Nord à partir de 1850. Parallèlement à ce productivisme naissant et souvent contre lui, une volonté de préserver la nature s'est manifestée dans le dernier quart du XIX^e siècle. À titre d'exemple, le Sierra Club est créé par John Muir en 1875 aux États-Unis. Ces actions et politiques en faveur des espaces protégés n'ont cessé de se développer sans pour autant que soit remise en cause l'approche productiviste. C'est dans son rapport au milieu et à la société, dans son itinéraire que chaque individu, chaque groupe se construit une identité et une relation à la nature. Celle-ci revêt des aspects multiformes. Que des responsables politiques, des militants écologistes, des entreprises n'en aient pas la même conception semble évident tout en restant très intéressant à décrypter et à comprendre. Le point important reste de savoir quelle est la référence de naturalité qui sert de base aux différentes prises de position. Il n'y a pas une relation à la nature mais une diversité de situations selon des cultures variées, des milieux et des contextes différents qui changent en fonction des époques. [...] Où qu'ils soient, les êtres humains recréent, réinventent et aménagent la nature. Le social s'inscrit donc dans la nature.

Paul ARNOULD et Éric GLON, *La nature a-t-elle encore une place dans les milieux géographiques ?*, éditions de la Sorbonne, 2005.

QUESTIONS

1. Qu'est-ce qui différencie l'approche de la nature aux États-Unis et en Europe ? (**Document 1**) ?
2. Comment expliquer l'évolution de la surface boisée aux États-Unis depuis le XIX^e siècle (**Documents 2 et 5**) ?
3. Quelles sont les différentes conceptions de la nature défendues par les environnementalistes (**Document 4**) ?
4. Comment expliquer l'inégale répartition spatiale des parcs nationaux ? Est-ce que cela correspond à la géographie du nombre de visiteurs (**Document 3**) ?
5. **POUR CONCLURE.** Montrez, à l'aide de l'ensemble des documents et du n°6 en particulier, que le rapport que les États-Unis entretiennent à la nature est paradoxal.

1.2. Les échelles du pouvoir et la question environnementale

DOCUMENT 7 : L'exploitation du pétrole et du gaz de schiste

En procédant à la fracturation hydraulique pour exploiter le pétrole de schiste, les compagnies pétrolières injectent une dizaine d'additifs chimiques dans les roches, ce qui contribue à polluer les sols. Théoriquement, les exploitants doivent récupérer l'eau injectée, mais, d'après une étude de l'AIE [Agence internationale de l'énergie], ces fluides peuvent malgré tout contaminer durablement les nappes phréatiques. Les populations locales peuvent donc rencontrer des problèmes sanitaires à cause de la mauvaise qualité de l'eau, la biodiversité locale ainsi que les espèces animales dépendant des eaux de surface sont également menacées. L'exploitation des hydrocarbures non conventionnels influe également sur l'activité sismique.

Margot DESMAS, LeMonde.fr, 12 février 2018.

DOCUMENT 8 : Les États-Unis et l'accord de Paris

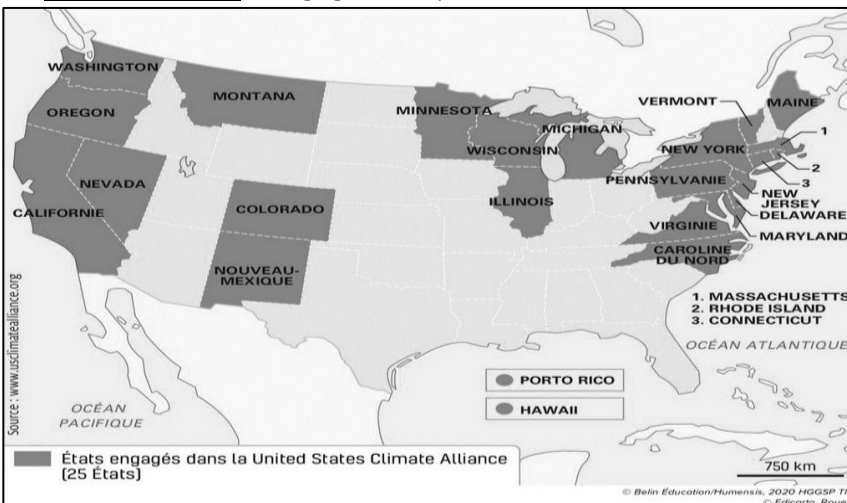
« Afin de remplir mon devoir solennel de protection de l'Amérique et de ses citoyens, les États-Unis se retireront de l'accord de Paris sur le climat », a annoncé Donald Trump [...]. « Je ne peux pas, en conscience, soutenir un accord qui punit les États-Unis [...]. J'ai été élu pour représenter les habitants de Pittsburgh, pas de Paris ». [...]

Selon un sondage YouGov réalisé pour le *Huffington Post* en mai, 46 % des électeurs de Donald Trump étaient favorables à un retrait de l'accord, et 22 % n'avaient pas d'opinion. À l'inverse, 92% des électeurs d'Hillary Clinton souhaitaient que les États-Unis y restent. [...]

La portée de cette décision ira, de fait, bien au-delà de la question climatique ; elle donnera une indication sur la place que les États-Unis entendent occuper sur la scène internationale dans les années à venir. À l'approche de l'allocution présidentielle, la Chine et l'Union européenne sont montées au créneau pour défendre l'accord qui vise à contenir la hausse de la température moyenne mondiale.

Le Monde, 2 juin 2017

DOCUMENT 9 : L'engagement pour le climat des États fédérés



Le sommet de l'alliance des États fédérés pour le climat (United States Climate Alliance) Maires, gouverneurs, ONG et multinationales venus des 4 coins de la planète se retrouvent mercredi 12 septembre 2018 à San Francisco afin d'interpeller les dirigeants mondiaux sur la faiblesse de leurs engagements contre les gaz à effet de serre. [...]

Le sommet est accueilli par le gouverneur de Californie Jerry Brown et coprésidé par plusieurs personnalités dont le milliardaire Michael Bloomberg, ancien

maire de New York engagé sur la question climatique. Nombre de gouverneurs et maires démocrates, ainsi que des entreprises, ont promis d'agir, à leur niveau, pour tenir les objectifs initiaux de l'accord de Paris. Jerry Brown en fait partie, et lutte pour faire de la Californie une vitrine de ce qu'un État fédéré peut accomplir, malgré les décisions du Président américain. Pour lui, les initiatives locales, au niveau des États et des villes, peuvent combler une partie du désengagement du pays. Jerry Brown vient de signer une loi pour que 100 % de l'électricité californienne soit d'origine renouvelable en 2045, le second État américain à le faire après le petit Hawaii.

Sciences et avenir/AFP, 12 septembre 2018.

DOCUMENT 10 : Pittsburgh, ville verte au cœur de la Rust Belt

Pittsburgh, 2 millions d'habitants, s'est développée dès la fin du XIX^e siècle grâce à l'activité minière et sidérurgique au cœur de la *Manufacturing Belt*. Grande ville industrielle et ouvrière, elle est touchée par la crise et le chômage depuis la fin du XX^e siècle, à l'image d'une partie de la région, la *Rust Belt* (ceinture de la rouille). [...] Le maire démocrate de Pittsburgh en Pennsylvanie William Peduto réagit à l'annonce de Donald Trump en affirmant que sa ville, elle, continuerait à suivre les recommandations des Accords de Paris, « pour nos habitants, notre économie et notre avenir ». [...] Un an après, sous la conduite de son maire, Pittsburgh a intégré le club des 400 villes américaines (soit 70 millions d'Américains dans 47 États !) démocrates et républicaines ayant choisi la défense de l'environnement et le respect des engagements pris à Paris lors de la COP 21. L'ancienne ville sidérurgique, industrielle et donc polluée, est en pleine révolution. D'ailleurs, d'ici 2035, la ville souhaite ne plus être dépendante des énergies fossiles. [...] Aujourd'hui, plus de 13 000 habitants travaillent dans le secteur des énergies renouvelables. C'est le cas d'Adam Rossi. Son père était électricien. Adam a repris l'entreprise familiale. Il y a dix ans, il se lance dans les panneaux solaires, puis dans les vélos électriques il y a six ans. Aujourd'hui il emploie quatre personnes et constate un véritable engouement pour les équipements écologiques.

Grégory PHILIPPS, « Le zoom de la rédaction », *France Inter*, 31 mai 2018.

QUESTIONS

- Analysez la place des Etats-Unis dans la production d'énergie fossile (**Documents 7 et 8**).
- Sur quelle argumentation repose la décision de Donald Trump de retirer les Etats-Unis de l'accord de Paris (**Document 8**) ? Confrontez cela au **document 10**.
- Quelle est la position de certains Etats fédérés américains ou d'autorités locales sur l'usage des milieux et de leurs ressources (**Document 9**) ?
- POUR CONCLURE**. Montrez, à l'aide de l'ensemble des documents, les différences de positionnement entre Etat fédéral et Etats fédérés sur la question environnementale.

2. Les Etats-Unis et l'environnement à l'échelle internationale

2.1. Une place incertaine dans la gouvernance mondiale

DOCUMENT 11 : Le retrait des États-Unis de l'accord de Paris : une politique de rupture ou de continuité ?

C'est parce que l'accord de Paris est « très inéquitable » et qu'il impose un intolérable « fardeau économique et financier » à son pays que Trump a décidé que les États-Unis cesseraient sa mise en œuvre. Cette attitude s'inscrit dans la ligne de celle adoptée par les précédents Présidents américains qui ont toujours considéré que la question du changement climatique était, avant tout, un problème économique, d'emplois et de compétitivité internationale. Au moment du premier Sommet de la Terre de Rio, George Bush père déclarait ainsi « Le niveau de vie des Américains n'est pas négociable ». [...] En juin 1997, les sénateurs Byrd et Hagel avaient fait voter à l'unanimité une motion affirmant que les États-Unis ne devaient signer aucun protocole sur le climat qui pourrait porter atteinte à l'économie sans engagement des pays du Sud. « Le mode de vie américain, c'est sacré », dira à son tour George W. Bush, lorsqu'il justifiera sa décision, en mars 2001, de ne pas soumettre la ratification du protocole de Kyoto au Sénat américain. Et le plaidoyer d'Obama, lors de son discours d'investiture le 20 janvier 2009, était enflammé : « Nous n'allons pas nous excuser pour notre mode de vie, nous le défendrons sans relâche ». [...] On le savait dès son adoption, la mise en œuvre de l'accord de Paris signifie [...] que les changements à entreprendre ne se limiteront pas au seul climat, ils doivent porter aussi sur les modes de production et de consommation, les modes de transport et de vie. Dès lors, la décision de Trump va assurément occasionner des dégâts.

Vivien FRANCK-DOMINIQUE, Damian MICHEL, « Oublier Trump et le climat », *Natures Sciences Sociétés*, 2017

DOCUMENT 12 : Suppléer l'absence d'engagement climatique du gouvernement fédéral**AMERICA'S PLEDGE**

Fait inédit pour une conférence sur le climat, lors de la COP 23 de Bonn, en novembre 2017, les États-Unis n'ont pas présenté de pavillon officiel. Mais la coalition *We Are Still In*, qui rassemble des acteurs non étatiques déterminés à réduire les émissions de GES d'ici à 2025, était présente. Financée par l'ex-maire de New York, Michael Bloomberg, et par l'homme d'affaires Tom Steyer, soutenue par de nombreux maires, gouverneurs, entrepreneurs, elle s'engage à respecter l'accord de Paris à travers l'*America's Pledge on Climate Change* (APCC).

DOCUMENT 13 : L'initiative « Make our planet great again »

Accessible en anglais, français et mandarin, le site s'adresse aux entrepreneurs, chercheurs, étudiants, ONG. Emmanuel Macron cherche à prendre le leadership de la lutte contre le changement climatique. Il marquera les esprits par son *Make Our Planet Great Again* à la suite du retrait des États-Unis des accords de Paris. Avec Antonio Guterres, secrétaire général des Nations unies, et Jim Yong Kim, président de la Banque mondiale, il lance en décembre 2017 le mouvement *One Planet*, fédérant des acteurs publics et privés. Le *One Planet Summit* vise à favoriser l'émergence de solutions concrètes en faveur de la transition vers une économie bas carbone, et pour l'adaptation au changement climatique. Il a pour objectif de trouver de nouveaux financements et nouveaux partenariats privés permettant d'assurer la mise en œuvre des négociations internationales sur le climat, en particulier l'accord de Paris. Il est donc complémentaire aux Conférences des Parties ou COP qui rassemblent les acteurs étatiques.

Site : www.makeourplanetgreatagain.fr

DOCUMENT 14 : Multilatéralisme et bilatéralisme

Comment mesurer le succès – ou l'échec – d'un G7 ? À l'ère Trump, Emmanuel Macron n'avait guère d'autre choix que de placer la barre relativement bas [...] De ce point de vue, le sommet de Biarritz fait donc figure de succès diplomatique pour Macron, qui a consacré du temps et de l'énergie à cajoler l'imprévisible occupant de la Maison Blanche – et s'épargner ainsi ses foudres. [...] Optimiste, déterminé à imposer son agenda – notamment sur le climat – et à jouer, encore et toujours, la carte du multilatéralisme et de la France comme « puissance médiatrice », Macron a donc fait du Macron. Trump, lui aussi, a fait du Trump, attaquant les médias sur Twitter, soufflant le froid puis le chaud sur sa guerre commerciale avec la Chine, privilégiant les rencontres bilatérales et faisant l'apologie de la souveraineté américaine. [...] Il a ostensiblement boudé la réunion plénière du G7 sur le climat et la biodiversité. Interrogé quelques heures plus tard sur son climatoscepticisme, le Président américain a répondu par un éloge enflammé des hydrocarbures : « *Les États-Unis disposent, dans leur sol, d'une richesse considérable et je lui ai donné vie. Nous sommes aujourd'hui le premier producteur énergétique du monde. Je ne vais pas perdre cette richesse pour des rêves, pour des éoliennes qui ne fonctionnent pas bien.* » Preuve supplémentaire que sur le climat et l'environnement, toute avancée devra se faire sans et malgré lui.

Alain AUFRAY, Frédéric AUTRAN, « Macron-Trump : G7 et match », *Libération*, 26 août 2019

QUESTIONS

10. Montrez la réticence ou le désengagement des États-Unis dans la gouvernance climatique mondiale. Quelles sont les justifications données par les Présidents américains pour limiter leurs engagements (Document 11).

11. Comment expliquer que les États-Unis pourraient néanmoins respecter les objectifs de la COP 21 (Documents 12 et 13) ?
12. En quoi Emmanuel Macron et Donald Trump trouvent-ils un intérêt politique à défendre leur position en matière environnementale (Documents 13 et 14) ?
13. **POUR CONCLURE.** Montrez, à l'aide de l'ensemble des documents, quelle place États-Unis ont et ont eu dans la gouvernance climatique mondiale.

2.2. L'Etat et les firmes américaines sous la pression de la société civile organisée

DOCUMENT 15 : Monsanto, firme américaine décriée

Aujourd'hui, [Monsanto, le géant commercial de l'industrie agrochimique] se retrouve convoquée à La Haye devant une juridiction dédiée, le « Tribunal Monsanto ». [...] Ce tribunal se tient à La Haye, siège de la Cour internationale (CEPI) et la Cour internationale de Justice. Il doit réunir cinq juges issus de différents continents, respecter les opinions contradictoires et émettre des avis juridiques, soit autant de points communs avec les instances juridiques internationales. La comparaison s'arrête là.

Il ne s'agit pas d'une instance reconnue officiellement, ni d'un jeu de rôle, mais d'un tribunal citoyen, ou d'opinion, porté par des juristes, des militants écologistes et des agronomes. [...] Il se veut l'occasion de réfléchir aux impacts du secteur agro-chimique et à une possible évolution du droit international. La firme [Monsanto] est régulièrement mise en cause pour la diffusion de ses semences OGM et de ses produits phytosanitaires. Sollicitée, la multinationale ne sera pas présente à La Haye, ni représentée. Dans une lettre ouverte publiée sur son site, son comité directeur pour les droits de l'Homme évoque « *une parodie de procès où des dénigreur de la technologie en agriculture et de Monsanto jouent à la fois l'organisateur, le juge et le jury, et où l'issue est connue d'avance.* » Dans une réponse à cette lettre, publiée ce 14 octobre, le Comité d'organisation du Tribunal estime : « *Notre tribunal est une tribune. Il nous permet de lutter contre un lobby très puissant qui use de toutes les stratégies pour se développer au détriment de tout bon sens et de toute vision d'avenir, à part celle du profit, sans considérer la préservation de la vie sous toutes ses formes.* »

Amandine SELLIER, mis à jour par Bénédicte WEISS, « Un Tribunal Monsanto pour criminaliser l'« écocide » », tv5monde, 13 octobre 2016

DOCUMENT 16 : VIDEO – Campagne « Detox » de Greenpeace à l'encontre des géants du textile

Complément – Comment l'entreprise Nike a-t-elle dû changer ses pratiques ?

La campagne « Detox » lancée par Greenpeace en 2011 a eu pour but de prouver comment certaines grandes marques internationales travaillent avec des fournisseurs chinois qui polluent les rivières en rejetant des produits chimiques toxiques reconnus comme perturbateurs endocriniens et se répercutant sur tout l'écosystème. Nike s'est rapidement engagé à pousser ses sous-traitants à de meilleures pratiques et depuis 80 entreprises et fournisseurs (soit 15% de la production textile mondiale) se sont engagés à éliminer d'ici 2020 leurs rejets de produits chimiques dangereux dans les rivières ou les canalisations.

Nike avait déjà fait l'objet d'une campagne de boycott et de dénonciation contre ses pratiques dans ses ateliers (sweatshops) relative notamment au travail des enfants dans les années 1990. Un documentaire de Michael Moore *The Big One* sorti en 1997 relate ces pratiques. Voyant son chiffre d'affaires diminuer et son image se ternir, Nike n'a eu d'autre choix que d'opter pour plus de transparence et davantage de contrôle chez ses sous-traitants. Dès 2005 par exemple, Nike publie une liste détaillée des conditions de travail dans ses 704 usines de sous-traitance à travers le monde, dans un rapport intitulé *Responsabilité d'Entreprise* qui va influencer les pratiques des multinationales.

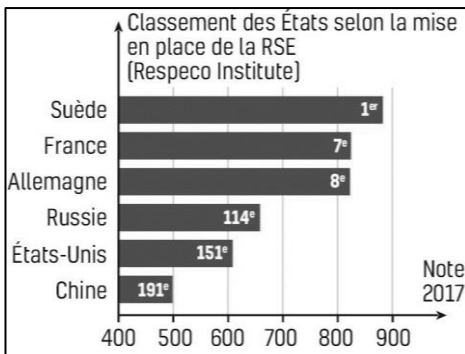
Plus récemment, Nike et plus de 360 sociétés – dont de grandes multinationales comme Unilever, DuPont, eBay, se sont engagées par écrit à « faire [leur] part pour remplir l'objectif de Paris d'une économie mondiale limitant le réchauffement bien en deçà de 2 °C ».

Source : Belin Education, Manuel T^{le} d'HGGSP, 2020

DOCUMENT 17 : La responsabilité sociale des entreprises (RSE)

La responsabilité sociétale des entreprises, également appelée responsabilité sociale des entreprises (RSE) est la mise en pratique du développement durable par les entreprises. Une entreprise qui pratique la RSE va donc chercher à avoir un impact positif sur la société, à respecter l'environnement tout en étant économiquement viable. Un équilibre qu'elle va construire avec l'aide de ses collaborateurs, ses clients, ses fournisseurs, ses actionnaires ou ses acteurs du territoire... [...] Les plus grandes entreprises sont de plus en plus soumises à des réglementations spécifiques. Depuis une quinzaine d'années, il leur est ainsi demandé de publier des informations sur leurs impacts environnementaux et sociaux (c'est ce que l'on appelle le *reporting* extra-financier). [...] La RSE est par nature internationale car elle est liée au modèle de la mondialisation qui a éclaté les chaînes de production à travers le monde. Elle propose des garde-fous face au pouvoir des multinationales devenues aussi, voire plus, puissantes que certains États. [...] Des textes internationaux, adoptés sous la pression de la société civile, précisent petit à petit le cadre de la responsabilité des multinationales, notamment en matière de respect des droits humains (et de) développement durable, [...] On les qualifie de *soft law* (droit mou) puisque les procédures [...] ne passent pas par des tribunaux mais par un jeu d'action des parties prenantes ou des instances spécifiques.

« La RSE, une démarche mondiale ? », *Novethic*, mai 2017

DOCUMENT 18 : Le label B-corp

Lancé en 2006 aux États-Unis, le label B-corp incarne la RSE à l'américaine. 1 600 multinationales et 2 800 entreprises sont désormais labellisées (comme en France Les Deux Vaches, Nature et Découvertes, Blédina, VEJA, Ulule ou La Ruche Qui Dit Oui...). En outre, trente États américains et plusieurs pays (Suisse, Luxembourg, Italie) ont modifié les lois pour intégrer le concept de *Benefit Corporation*. Il permet de protéger les entreprises au cas où leurs actionnaires les accuseraient de privilégier la RSE au détriment des profits, alors que, dans la logique B-Corp, les deux dimensions doivent être mises sur le même plan.

DOCUMENT 19 : Pour une géopolitique des entreprises

« On a fait de 2030 le rendez-vous de tous les dangers de la planète. D'ici là, les entrepreneurs portent une responsabilité qui va au-delà de leurs intérêts de base », affirme Patrick d'Humières, spécialiste du management de la responsabilité sociale des entreprises (RSE) et du développement durable.

Le terrain de jeu de l'entrepreneur est remonté du niveau du marché à celui de la planète, et sa responsabilité économique au niveau politique. [...] Dans son ouvrage *La Nature politique de l'entrepreneur : Il n'y a pas d'entreprise qui gagne dans un monde qui perd*, il appelle les dirigeants économiques à endosser leur rôle politique, voire géopolitique.

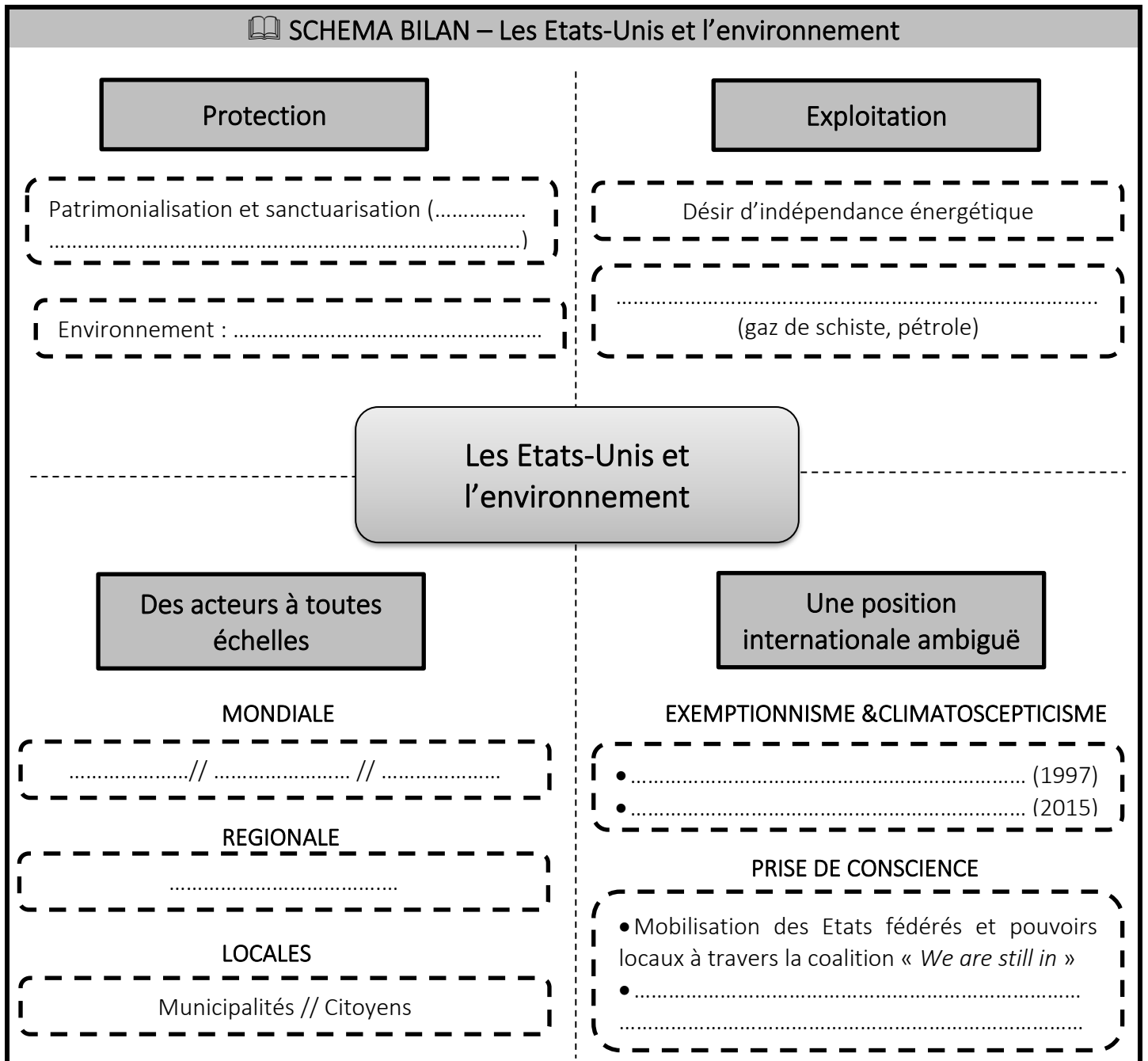
Aujourd'hui, « on est entré dans le temps de la solidarité planétaire indissociable de l'entreprise et de la société, qui met l'entrepreneur dans la situation politique de devoir assumer des choix conséquents, allant au-delà de ses intérêts premiers », écrit le consultant. Un constat qui consacre, d'après lui, l'avènement d'une géopolitique de l'entreprise. [...] Les grandes entreprises internationales doivent penser la régulation mondiale et offrir une autre perspective, « ou bien elles prennent le risque de laisser le national-économisme de Trump faire le lit [...] des nationalismes politiques qui prospèrent à rebours de l'universalisme des réseaux et des valeurs, vanté par les multinationales depuis deux décennies ».

Margherita NASI, « Vers une géopolitique de l'entreprise », *Le Monde*, 28 août 2017.

QUESTIONS

14. Montrez comment les lanceurs d'alerte peuvent exercer une pression sur les entreprises (**Document 15**).
15. Pourquoi les entreprises ont-elles développé une responsabilité sociale ? Illustrez votre propos avec l'entreprise Nike (**Document 16**) ?
16. Quelles sont les modalités de la mise en place de RSE ? Pourquoi cela participe-t-il au développement d'un capitalisme de « parties prenantes » (**Documents 17 et 18**) ?
17. **POUR CONCLURE.** Montrez, à l'aide de l'ensemble des documents, que la responsabilité des Etats-Unis dans la question environnementale dépasse le seul acteur qu'est le gouvernement américain.

SCHEMA BILAN – Les Etats-Unis et l'environnement



 LEXIQUE

- ➔ **Destinée manifeste** : Théorie initiée par le journaliste américain John O’Sullivan en 1845. Les Etats-Unis auraient la mission quasi divine d’apporter leurs lumières sur leur territoire (au XIX^e siècle) et dans le monde (depuis 1945), par le progrès technique et leur modèle politique, la démocratie libérale.
- ➔ **Wilderness** : Terme biblique qui désigne l’espace ou la nature sauvage, non conquis. Etymologiquement en anglais, le lieu des bêtes sauvages, un chaos désordonné et inculte, échappant à l’activité et au contrôle de l’homme.
- ➔ **Etat fédéral** : Forme d’Etat souverain dans lequel les entités territoriales, appelées Etats fédérées aux Etats-Unis, disposent de larges attributions administratives et juridictionnelles, de leurs propres lois et Constitution.
- ➔ **Firme transnationale** : Entreprise possédant au moins une unité de production à l’étranger. Cette unité de production est alors sa filiale.
- ➔ **Ecocide** : Acte criminel consistant à détruire délibérément une part importante d’un écosystème (épuisement des ressources d’une zone d’assèchement d’une mer, ou trafic d’espèces protégées). Non encore reconnu en droit international, son inscription dans le droit français a été refusée par le Sénat en 2019.
- ➔ **Organisation non gouvernementale (ONG)** : Association à but non lucratif, d’intérêt public, qui ne relève ni de l’Etat ni d’institutions internationales, financée par des dons privés et des subventions publiques.

 DATES CLES

